

**Le Président de Nîmes Université,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts,

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université signée le 15 mars 2023.

**ARRÊTE****Article 1**

---

Sont désignés Président et membres de la commission d'examen des candidatures en licence 2ème et 3ème année d'Anglais.

- Président : M Sylvain Belluc,
- M Jean Louis Brunel,
- Mme Caroline Durand-Rous.

**Article 2**

---

Le présent arrêté sera affiché au siège de Nîmes Université pour une période de 2 mois, sur le site internet de Nîmes Université et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 05 février 2026,

Benoît ROIG

Président de Nîmes Université

Arrêté affiché au siège de l'Université pour une période de 2 mois et sur le site internet de Nîmes Université..  
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)